## HORIZON EXPANSION

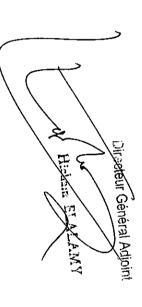
## SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

## NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières





# ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations MANAGEMENT, sis à 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca, représentée par Madame présente note d'information 23 été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL

Mounya DINAR Directeur Général



#### AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information. la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et



## I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale: SICAV HORIZON EXPANSION

Nature juridique: Société d'Investissement à Capital Variable

Code Maroclear: MA 00000 30512

Date et référence de l'agrément : le 06/08/2013 sous la référence AG/OP/039/2013

Date de création: 18/02/1998

Siège social: 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social: Du 1er janvier au 31 décembre

Apport initial: 5.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine : 10.000,00 DHS

Etablissement de gestion : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en

sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur: Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général

Commissaire aux comptes : La société d'experts comptables dénommée Deloitte Audit sise à 288, Bd Zerktouni Casablanca

# II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification: La SICAV est un OPCVM «Diversifié».

Indice de référence : 60% MASI + 40% TMP

performant, autorisant à moyen et long terme une perspective de rentabilité élevée Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement

Stratégie d'investissement : La SICAV est un OPCVM «Diversifié»

opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, dans des titres de créances. moment, il ne peut atteindre 90% de ses actifs hors liquidités Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et en aucun liquidité, en actions, certificat d'investissement, droit de souscription cotés à la Bourse des Valeurs de Dans cette optique, la SICAV sera investie, en permanence, à moins de 60% de ses actifs, hors et créances représentatives des

Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au placement en devises à l'étranger, dans les maximum 10% de son actif net à des opérations limites, règles et conditions de la réglementation en de

Durée de placement recommandée : 3 ans

Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales résidentes et non résidentes.

## III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM: 16/03/1998

cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant. Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidis DEON TO SERVE SERVE



hebdomadairement dans un journal d'annonces légales Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au social de la SICAV ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée

ceux prévus dans la circulaire du CDVM. Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation du FCP sont identiques à

Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, d'actions, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. auprès d'Upline Capital Management, tous les jours avant 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre

Affectation des résultats : Capitalisation

méthode dite des coupons courus Comptabilisation des coupons: les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la

relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts. Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi nº 1-93-213

### IV - COMMISSIONS ET FRAIS:

## Commissions de souscription et de rachat :

maximum des montants souscrits dont 1% incompressible acquis au fonds. Commission de souscription maximale: Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT

montants rachetés dont 0,5% incompressible acquis au fonds. Commission de rachat maximale: Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5%HT maximum des

transaction de solde nul. devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription

doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur d'actions de la SICAV,

#### Frais de gestion :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction trimestriellement. portefeuille. faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en Ces frais sont provisionnés 82. chaque calcul de a valeur liquidative ဓ payés

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes : (1) Commissaire aux comptes : 10.000 Dhs HT;

- $\mathfrak{D}$ Frais de publication: 20.000 Dhs;
- $\odot$ Commission CDVM: 0,025% HT;

Commission dépositaire: 0,10% HT;

- £ (2) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs
- Maroclear (droit d'admission)
- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs;
- 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs;



- 1 1 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard ; 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation d'Upline Capital Management : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)



7